



[PROCÈS VERBAL]

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Séance du 24 avril 2014

DEPARTEMENT DES LANDES

LE MARSAN AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 62

Nombre de conseillers communautaires présents : 58

Nombre de votants : 62

Date de la convocation : 18 avril 2014

Présidente : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ,

Membres titulaires présents :

Pierre MALLET, Marie-Christine LAMOTHE, Jean-Max CROZES, Jean-Yves PARONNAUD, Christian CENET, Dominique CLAVÉ, Janet DELÉTRÉ Louis PASCAL, Frédéric CARRERE, Joël MALLET, Jean-Marie ESQUIÉ, Guy SIBUT, Robert DUESO-MAIRAL, Catherine DEMEMES, Hervé BAYARD, Muriel CROZES, Bertrand TORTIGUE, Marie-Christine BOURDIEU, Charles DAYOT, Chantal DAVIDSON, Farid HEBA, Antoine VIGNAU-TUQUET, Catherine PICQUET, Jean-Paul GANTIER, Catherine DUPOUY-VANTREPOL, Gilles CHAUVIN, Chantal COUTURIER, Bruno ROUFFIAT, Chantal PLANCHENAUT, Nicolas TACHON, Stéphanie CHEDDAD, Thierry SOCODIABÉHERE, Pascale HAURIE, Jean-Marie BATBY, Marina BANCON, Renaud LAHITETE, Élisabeth SOULIGNAC-GERBAUD, Karen JUAN, Julien ANTUNES, Véronique GLEYZE, Sylvie HINGANT, Michel GARCIA, Jean-Paul LE TYRANT, Xavier DUMOULIN, Jean-Louis DARRIEUTORT, Régine NEHLIG, Patrick DANGOUMAU, Joël BONNET, Delphine SALEMBIER, Bernard KRZYNSKI, Marie DENYS, Laëticia TACHON, Éric MEZRICH, Maryline ROUSSEAU, Denis CAPDEVILLE

Absents excusés :

Jean-Paul ALYRE remplacé par Maylis ETCHEVERRY

Gérard APESTEGUY remplacé par Jean-Pierre ALLAIS

Pouvoirs :

Éliane DARTEYRON donne pouvoir à Marie-Christine BOURDIEU

Didier SIMON donne pouvoir à Karen JUAN

Florence THOMAS donne pouvoir à Jean-Paul LE TYRANT

Olivier BOISSÉ donne pouvoir à Bernard KRZYNSKI

Secrétaire de séance : Pierre MALLET

La Présidente : Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons commencer par l'appel.

APPEL

Merci. Vous avez sur table un projet de délibération, je vous demande si vous acceptez d'envisager cette délibération à la fin de notre conseil. Cela nous est demandé par monsieur le Préfet de Région, il s'agit de désigner un membre.

..... : Excusez-moi, bonsoir madame la Présidente, je voulais vous dire que je n'ai absolument rien reçu par la poste pour le conseil de ce soir, donc je n'ai pas pu lire quoique ce soit.

La Présidente : Ce sont des ennuis de poste, ce qui est bien embêtant. Y a t'il quelqu'un d'autre ? Oui, Chantal Couturier, Stéphanie Cheddad... Pour tout vous dire nous avons de gros soucis avec la poste. Nous envoyons les dossiers en courriers prioritaires et il est déjà arrivé en 2013 que des dossiers n'arrivent pas. Je ne sais pas comment faire. A moins d'avoir un vaguemestre qui aille chez tout le monde, mais ça fait beaucoup. Je suis désolée. Quand cela arrive, n'hésitez pas systématiquement à appeler le secrétariat à l'agglomération et on met immédiatement à votre disposition un nouveau jeu. Je ne sais pas comment faire autrement. Je vous remercie de l'avoir signalé et nous ferons des réclamations à la poste.

Je posais donc la question au sujet de cette délibération sur table, il s'agit d'une désignation au sein du Comité régional de l'Habitat qui nous est demandée rapidement par monsieur le Préfet de Région. Nous avons reçu le courrier hier, très précisément, donc nous ne pouvions pas faire plus vite pour mettre la délibération. Acceptez-vous de prendre cette délibération sur table. Très bien je vous remercie, nous l'examinerons en fin de séance.

Bien, nous allons démarrer notre conseil communautaire qui est quand même bien fourni puisque nous devons envisager toutes les questions budgétaires et également examiner le compte administratif 2013, donc je vous propose de démarrer sans tarder.

01 - Objet : Délégation d'attributions à la Présidente.

Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ

Note de synthèse :

L'article 11 des statuts de la communauté d'agglomération, conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoit que l'organe délibérant peut déléguer certains pouvoirs au président, à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Par ailleurs, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Enfin, la délégation de pouvoirs consentie par l'assemblée délibérante signifie que cette dernière se délaisse des prérogatives concernées et ne pourra donc plus délibérer sur ces matières, sauf à reprendre par délibération les pouvoirs transférés.

La Présidente : Vous avez dans la délibération de tout ce qui ne peut pas être délégué, et la liste de toutes les délégations qui vous sont proposées et qui sont des délégations assez classiques ; majoritairement pour donner de la souplesse de fonctionnement en terme de réactivité. De toute façon toutes les décisions qui sont prises sont énumérées à tous les conseils communautaires bien entendu. Avez-vous des questions ?

**Ouï l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ces articles L.5211-9 et L.5211-10;

Considérant l'utilité de déléguer certaines attributions à la présidente, afin de faciliter le fonctionnement quotidien de la communauté d'agglomération ;

Décide de déléguer les attributions suivantes à la présidente tel que détaillées dans le tableau ci annexé.

Précise que, sans préjudice des délégations de fonctions octroyées par la présidente aux vice-présidents et autres membres du bureau en application de l'article L.5211-9 du CGCT, les décisions relatives aux matières déléguées sont prises, en cas d'empêchement de la présidente, par l'élu assurant le remplacement de cette dernière, en vertu de l'article L.2122-7 du CGCT.

Autorise la présidente à déléguer sa signature, s'agissant de ces attributions, au directeur général des services, au(x) directeur(s) général(aux) adjoint(s), au directeur des services techniques et aux responsables de service.

02 - Objet : Renouvellement du conseil communautaire – Indemnités de fonctions du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau.

Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ

Note de synthèse :

C'est une délibération classique en début de mandat, où sont fixées les indemnités de fonction des élus. L'enveloppe globale de ces indemnités est fixée sur la base de 110 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et pour les vice-présidents de 44 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit respectivement un montant maximum de 4191 euros par mois pour le Président et 1672 euros pour les vice-présidents. Cela constitue l'enveloppe globale. Ce qui vous est proposé ici, ce sont les indemnités suivantes :

Pour la Présidente 68 % de ce fameux indice 1015, pour le 1^{er} vice-président 44 % de cet indice 1015 et pour les autres vice-président du 2^{ème} au 12^{ème} 33 % de l'indice 1015 et pour les conseillers communautaires délégués 6 % de l'indice 1015. Vous avez sur table le tableau, cela représente pour le Présidente 2585 €, pour le 1^{er} vice-président 1672,65 €, pour les vice-présidents du 2^{ème} au 12^{ème} 1254,49 € et pour les conseillers communautaires délégués 228,09 €.

Avez-vous des questions sur ces propositions ?

**Ouï l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Communautaire à la majorité**

contre : 1 (Julien Antunès)

pour : 61

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal relatif à l'élection de la présidente, des vice-présidents et des autres membres du bureau de la Communauté d'Agglomération,

Décide que les taux et montants des indemnités de fonction de la présidente, des vice-présidents et des autres membres du bureau disposant d'une délégation de fonctions sont ainsi fixés :

- Présidente : 68 % de l'indice 1015, soit un montant brut mensuel de 2 585,00 €.

- 1^{er} Vice-président : 44 % de l'indice 1015, soit un montant brut mensuel de 1 672,65 €.

- 2^{ème} Vice-président au 12^{ème} Vice-Président : 33 % de l'indice 1015, soit un montant brut mensuel de 1 254,49 € pour chaque vice-président concerné.

- Conseillers communautaires délégués : 6 % de l'indice 1015, soit un montant brut mensuel de 228,09 € pour chaque conseiller concerné.

Le tableau ci-annexé récapitule l'ensemble des indemnités versées aux différents bénéficiaires.

Précise que le montant brut mensuel de l'enveloppe indemnitaire globale telle que prévu par l'article L.5211-12 du Code général des collectivités territoriales est fixé à 24 253,42 €.

Précise que la présidente perçoit l'indemnité à compter de son élection et que les vice-présidents et les conseillers délégués perçoivent leur indemnité à compter de la date de prise d'effet de la délégation de fonctions fixée dans l'arrêté correspondant.

Précise que les indemnités de fonctions seront payées mensuellement et suivront automatiquement l'évolution de l'indice 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Précise que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonctions sont inscrits au budget communautaire.

Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

03 - Objet : Désignation des membres au sein des organismes extérieurs – Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Aquitaine (AIRAQ)

Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ

Note de synthèse :

Nous adhérons à cette association, qui a d'ailleurs ici, en face de l'Agglomération, un point d'analyse de l'air de Mont-de-Marsan. L'AIRAQ est l'association agréée par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM) pour la surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine.

A cet effet, AIRAQ a 6 missions :

- surveiller en permanence la qualité de l'air conformément à la réglementation
- exploiter les données des mesures issues des différentes techniques de surveillance
- prévoir et modéliser pour évaluer la qualité de l'air dans le temps et l'espace
- diffuser en permanence l'information au public et aux autorités concernées
- alerter lors des dépassements des seuils réglementaires
- aider à la mise en œuvre des politiques de prévention efficaces.

L'AIRAQ est composée de 4 collèges :

- le collège des services de l'État et des établissements publics : ADEME, DREAL,...
- le collège des collectivités
- le collège des industriels, exploitants ou associations d'exploitants
- le collège des associations, laboratoires et personnes qualifiées.

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire du Marsan Agglomération, la représentation de l'EPCI n'est plus assurée, il convient donc de désigner de nouveaux membres au sein de cette association afin de poursuivre son fonctionnement.

Il est par ailleurs précisé qu'en vertu des dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante « peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ». En l'espèce, il est proposé que le vote ait lieu à main levée.

Ouï l'exposé de son rapporteur, Le Conseil Communautaire à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Aquitaine,

Considérant que suite au renouvellement du conseil communautaire du Marsan Agglomération, la représentation de l'EPCI au sein de cette association n'est plus assurée,

Désigne Jean-Yves PARONNAUD en tant que représentant titulaire du Marsan Agglomération au sein de l'association de l'association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Aquitaine.

Désigne Thierry SOCODIABEHÉRE en tant que représentant suppléant du Marsan Agglomération au sein de l'association de l'association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Aquitaine.

Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

La Présidente : Remarque nous pourrions passer la dernière délibération que l'on a remis sur table, puisque c'est une désignation aussi.

04 - Objet : Désignation des membres au sein des organismes extérieurs – Comité Régional de l'Habitat.

Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ

Note de synthèse :

Créé par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales auprès du représentant de l'Etat dans chaque région, le Comité Régional de l'Habitat (CRH) est chargé de procéder aux concertations permettant de mieux répondre aux besoins en matière d'habitat et de favoriser la cohérence des politiques locales. Le CRH s'est substitué aux conseils départementaux de l'habitat. Sa création répond à la nécessité d'un dispositif de concertation avec les acteurs locaux de l'habitat, qui soit en cohérence avec les différents partages de responsabilités.

Le Comité Régional de l'Habitat est chargé de procéder aux concertations permettant de mieux répondre aux besoins en matière d'habitat et de favoriser la cohérence des politiques locales. Il émet un avis sur la satisfaction des besoins en logement des différentes catégories de population, les orientations de la politique de l'habitat dans la région et des politiques locales, la programmation annuelle des aides publiques au logement et de la coordination des financements, les politiques menées en faveur du logement des populations défavorisées.

Il est également consulté sur les projets de programmes locaux de l'habitat (PLH), les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), et l'octroi des agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire du Marsan Agglomération, la représentation de l'EPCI n'est plus assurée au sein de cette instance régional; il convient donc de désigner un nouveau membre (un titulaire et un suppléant), afin de permettre la poursuite de son fonctionnement.

Où l'exposé de son rapporteur, Le Conseil Communautaire à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le courrier du Préfet de la Région Aquitaine en date du 17 avril 2014,

Considérant que suite au renouvellement du conseil communautaire du Marsan Agglomération, la représentation de l'EPCI au sein du Comité Régional de l'Habitat n'est plus assurée,

Considérant la nécessité de désigner un nouveau représentant titulaire et un nouveau représentant suppléant du Marsan Agglomération afin de permettre la poursuite des travaux du comité,

Désigne Jean-Paul LE TYRANT comme représentant titulaire de la Communauté au sein du Comité Régional de l'Habitat.

Désigne Catherine DEMEMES comme représentant suppléant de la Communauté au sein du Comité Régional de l'Habitat.

Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

La Présidente : Nous allons passer maintenant à toute la partie financière, et d'abord à la présentation du compte administratif. C'est Pierre Mallet qui va nous présenter ce compte administratif, puisque c'est lui qui était vice-président aux finances auparavant, donc il assume le CA 2013 qu'il connaît bien, puisque c'est lui qui a suivi l'évolution des finances.

Pierre Mallet : Merci madame la Présidente. Donc je vais vous présenter le compte administratif 2013 et nous allons avoir la présentation de la balance générale par chapitre ; en section de fonctionnement, le taux de réalisation de ce budget, et la répartition par grandes masses budgétaires, et en investissement la même chose.

Vous avez la balance de fonctionnement ; elle retrace les prévisions budgétaires et les réalisations. Comme vous pouvez le voir, le budget s'est achevé avec 26.932.077,02 € en dépenses et 31.143.553,69 € en recettes. Ce qui laisse un excédent de 4 211 476,67 €.

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est de 87,20% et celui des recettes est de 100,84%.

Après affectations le résultat reporté s'élève à 408.890,46 €.

Ensuite vous avez le détail des dépenses de fonctionnement ; elles sont composées pour 35 % d'une atténuation de produits. C'est en fait la redistribution de notre fiscalité ; l'attribution de compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire. Nous sommes une collectivité qui redistribue je dirais, moyennement voire peu par rapport à d'autres.

18 % représentent les frais de personnel. Nous avons une légère baisse de ces frais, qui sont dus principalement à des départs à la retraite non remplacés, et des recrutements qui n'ont pas été effectués.

5 % de ce compte administratif sont des frais financiers ; c'est l'incidence de la mobilisation des prêts. Nous avons mobilisé un peu plus de 16 millions de prêts, donc forcément il y a des intérêts.

22 % représentent les charges de gestion ; il y a notamment et principalement notre dotation au SICTOM pour plus de 5 millions d'€ ; la cotisation à l'EPFL et l'aide qui est versée aux communes pour la lecture publique.

12 % représentent les charges générales ; elles sont en légère hausse mais c'est lié directement à nos prises de compétences, notamment l'entretien de nouveaux équipements, la voirie ainsi que quelques prestations extérieures (notamment des prestations culturelles).

8 % représentent les charges exceptionnelles ; elles sont en hausse de 42 %. Ça peut paraître énorme, mais c'est surtout justifié par le complément de subvention que nous avons décidé en fin d'exercice au niveau du CIAS, de pratiquement 500.000 €, je pense que tout le monde s'en souvient. Voilà pour ce qui est des dépenses de fonctionnement.

Au niveau des recettes, comme l'avait dit Hervé Bayard lors du débat d'orientation budgétaires, vous voyez que nos recettes dépendent pour une grande partie de la fiscalité, puisque les impôts directs et les participations de l'État représentent à elles seules 91 % de nos recettes. 2 % sont des produits d'exploitation, c'est à dire que c'est très confidentiel, il y a là-dedans les entrées au Pôle Culturel, des prestations fourrières, les droits d'entrées aux aires des gens du voyage.

L'excédent de fonctionnement, je vous le disais après affectation s'élève à 408.890,46 € et l'autofinancement s'élève à 2,3 millions d'€. L'autofinancement se calcule en prenant les dépenses moins les recettes moins le capital de la dette. Le taux d'épargne brute 16,79 % il est légèrement supérieur à la même strate sur les chiffres que nous avons pour 2010. Cette épargne brute est le quotient de notre résultat sur nos recettes de fonctionnement.

Au niveau de l'investissement, vous avez la même balance avec les prévisions et les réalisations.

Au niveau des dépenses nous sommes à 17.680.812,17 € et pour ce qui est des recettes nous sommes à 14.878.088,47 €.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 50,83%. Ce qui représente 248€ par habitant (117 € pour la strate en 2010).

Le déficit d'investissement, c'est à dire la différence entre les dépenses et les recettes, s'élève à 3.802.586,21 €.

Vous avez aussi le taux de réalisation, ce qui est intéressant puisqu'il vous permet de voir depuis 2007 nos dépenses d'équipement. Vous avez le détail du pourcentage réalisé avec les reports. Comme vous pouvez le constater, les années de 2009 à 2013 ont connu des reports qui ont été réalisés à 100 % et des taux de réalisations qui ont été quand même très conséquent puisqu'ils ont été de 7,84 % en 2010, 50 % en 2011, 34,74 % en 2012 et 16 % en 2013, hors reports. Avec les reports nous sommes à 50,83 %.

Au niveau des dépenses d'équipement : 23% des dépenses d'équipements ont concerné l'aménagement ; 46 % pour le développement et l'attractivité du territoire ; 6 % pour les travaux d'équipement culturel ; 11 % pour l'aménagement, l'entretien et l'acquisition de matériel ; 2 % pour le tourisme ; 3 % pour l'action économique hors zones d'activités et 10 % pour la solidarité.

Dans le détail, en ce qui concerne l'aménagement des communes ; 3,1 millions d'€ notamment pour les voiries, les aménagements de bourgs et les travaux de PGD.

Pour le développement et l'attractivité du territoire ; 6,4 millions d'€ c'est l'entrée Ouest ; les travaux d'acquisitions de la voie Nord ; notre participation pour les berges 2013 ; les études et acquisitions pour le PEM pour 0,3 million d'€ et la fin du site des 9 fontaines pour 0,7 million d'€.

En ce qui concerne les équipements culturels ; nous avons mobilisé 772.000 € c'est principalement pour la Médiathèque, la fin des travaux et des acquisitions.

Au niveau des services généraux ; 1,5 million d'€ ; 0,8 million d'€ de fonds de concours aux communes ; c'est une enveloppe d'environ 500.000 € et il y a 300.000 € qui correspondent à notre dernière participation au crématorium ; 0,7 million d'€ de travaux et d'équipement sur patrimoine.

Au niveau des équipements ; 215 450 € pour la fin des travaux de l'Office du Tourisme et un peu d'aménagement au niveau de Menasse et également sur l'aire de camping car.

Au niveau de la solidarité ; les dépenses d'équipement ont représenté 1,4 million d'€ ; 1 million d'€ pour la réalisation de l'aire d'accueil à Malage et 400.000 € en direction du logement c'est notamment pour accompagner la création de logements sociaux l'OPAH-RU et le PIG.

Au niveau de l'économie ; les dépenses ont représenté 400.000 € ; la participation 2012 à la construction du CFA pour 350 000 € et la participation à Aquinetic pour 11 537 €

Voilà en ce qui concerne les investissements.

Passons au budgets annexes et notamment le budget Transports. Le résultat de fonctionnement s'élève à 308 778,18 € et celui d'investissement à 157 596,84 €

Pour le budget Logements le résultat de fonctionnement s'élève à 142 975,73 € et celui d'investissement à 121 584,80 €. Ces résultats sont intéressants puisque je vous rappelle que nous avons beaucoup travaillé notamment au niveau des logements de Pellegari qui sont occupés à 99 % et qui nous permettent de rentrer des loyers, malgré tous les problèmes que l'on a pu y rencontrer.

Pour le budget annexe des Zones d'activités le résultat de fonctionnement s'élève à – 1 809 553,67 € et le résultat d'investissement s'élève à 8 408 737,11 euros. Je vous dois une explication par rapport à ce résultat. Tous les travaux d'aménagement des zones d'activités passent en fonctionnement, c'est qui explique ce déficit et nous n'avons pas réalisé toutes les ventes de terrains. L'investissement est à 8 408 737,11 euros puisque nous avons acté la remarque de monsieur Pascal, c'est à dire que 10 % du capital est inscrit pour capitaliser et arriver infine avec le capital mobilisé.

Voilà madame la Présidente pour ces comptes administratifs.

La Présidente : Avez-vous des questions ou des commentaires ? Il n'y en a pas. Donc je m'en vais pour pouvoir passer au vote.

05 - Objet : Budget Principal - Compte de Gestion 2013, Compte Administratif 2013

Rapporteur : Pierre MALLET

Note de synthèse :

Monsieur Pierre MALLET présente, pour adoption, le compte administratif 2013 du budget principal et des budgets annexes.

L'annexe explicative du compte administratif est jointe à la délibération concernant le budget principal.

Madame la Présidente quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Pierre MALLET 1er Vice-Président, qui fait procéder au vote.

**Où l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Communautaire à la majorité,**

Abstention : 1 (Julien Antunès)

pour : 60

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ET M43,

Vu les Comptes de Gestion 2013 dressés par le comptable du trésor,

Vu l'annexe explicative du Compte Administratif 2013,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le comptable du trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Approuve le Compte Administratif 2013 du budget principal.

Autorise madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération

06 - Objet : Budget annexe Transports - Compte de Gestion 2013, Compte Administratif 2013

Rapporteur : Pierre Mallet

Note de synthèse :

Monsieur Pierre MALLET présente, pour adoption, le compte administratif 2013 du budget principal et des budgets annexes

L'annexe explicative du compte administratif est jointe à la délibération concernant le budget principal.

Madame la Présidente quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Pierre MALLET 1er Vice-Président, qui fait procéder au vote.

**Oùï l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Communautaire à la majorité,**

Abstention : 1 (Julien Antunès)

pour : 60

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ET M43,

Vu les Comptes de Gestion 2013 dressés par le comptable du trésor,

Vu l'annexe explicative du Compte Administratif 2013,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le comptable du trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Approuve le Compte Administratif 2013 du budget annexe des transports.

Autorise madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

07 - Objet : Budget annexe Zones d'activités - Compte de Gestion 2013 , Compte Administratif 2013

Rapporteur : Pierre MALLET

Note de synthèse :

Monsieur Pierre MALLET présente, pour adoption, le compte administratif 2013 du budget principal et des budgets annexes.

L'annexe explicative du compte administratif est jointe à la délibération concernant le budget principal.

Madame la Présidente quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Pierre MALLET 1er Vice-Président, qui fait procéder au vote.

**Oùï l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Communautaire à la majorité,**

Abstention : 1 (Julien Antunès)

pour : 60

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ET M43,

Vu les Comptes de Gestion 2013 dressés par le comptable du trésor,

Vu l'annexe explicative du Compte Administratif 2013,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le comptable du trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Approuve le Compte Administratif 2013 du budget annexe des zones d'activités.

Autorise madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

08 - Objet : Budget annexe Logements Sociaux - Compte de Gestion 2013, Compte Administratif 2013

Rapporteur : Pierre MALLET

Note de synthèse :

Monsieur Pierre MALLET présente, pour adoption, le compte administratif 2013 du budget principal et des budgets annexes.

L'annexe explicative du compte administratif est jointe à la délibération concernant le budget principal.

Madame la Présidente quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Pierre MALLET 1er Vice-Président, qui fait procéder au vote.

**Où l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Communautaire à la majorité,**

Abstention : 1 (Julien Antunès)

pour : 60

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ET M43,

Vu les Comptes de Gestion 2013 dressés par le comptable du trésor,

Vu l'annexe explicative du Compte Administratif 2013,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le comptable du trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Approuve le Compte Administratif 2013 du budget annexe des logements.

Autorise madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente revient en séance.

La Présidente : Merci à tous et merci à Pierre Mallet pour la présentation et le suivi de ces comptes.

09 - Objet : Budget principal et Budgets annexes - Affectation des résultats 2013

Rapporteur : Pierre MALLET

Note de synthèse :

Suite au vote du compte administratif 2013 du budget principal et des budgets annexes, il y a lieu de voter l'affectation des résultats pour le budget principal, pour le budget des logements sociaux, pour le budget transport, pour le budget des zones d'activités.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ET M43,

Vu les Comptes de Gestion 2013 du budget principal et des budgets annexes dressés par le comptable du trésor,

Vu les comptes administratifs 2013 du budget principal et des budgets annexes,

**Où l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Communautaire à la majorité,**

Abstention : 1 (Julien Antunès)

Pour : 61

1/ Approuve l'affectation des Résultats 2013 du budget principal conformément au tableau ci-dessous :

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL
2013**

Résultat de fonctionnement 2013	
A Résultat de l'exercice	2 386 084,16
B Résultats antérieurs reportés	1 825 392,51
C Résultat à affecter	4 211 476,67
D solde d'exécution d'investissement N-1	
R 001 (besoin de financement)	- 2 802 723,70
E solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement...	- 999 862,51
F Besoin de financement	- 3 802 586,21
1) G Affectation en réserve R1068 en investissement	3 802 586,21
2) H Report en fonctionnement R 002	408 890,46

2/ Approuve l'affectation des Résultats 2013 du budget des logements sociaux, conformément au tableau ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOGEMENT 2013

Résultat de fonctionnement 2013	
A Résultat de l'exercice	48 838,24
B résultats antérieurs reportés	94 137,49
C Résultat à affecter	142 975,73
D solde d'exécution d'investissement N-1	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	121 584,80
E solde des restes à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement...	
Excédent de financement...	
F Besoin de financement	
1) G Affectation en réserve R1068 en investissement	
2) H Report en fonctionnement R 002	142 975,73

3/ Approuve l'affectation des Résultats 2013 du budget transport, conformément au tableau ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET TRANSPORT 2013

Résultat de fonctionnement 2013	
A Résultat de l'exercice	- 641 419,57
B résultats antérieurs reportés	950 197,75
C Résultat à affecter	308 778,18
D solde d'exécution d'investissement N-1	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	157 596,84
E solde des restes à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement...	
Excédent de financement...	
F Besoin de financement	
1) G Affectation en réserve R1068 en investissement	
2) H Report en fonctionnement R 002	308 778,18

4/ Approuve l'affectation des Résultats 2013 du budget des zones d'activités, conformément au tableau ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ZONES D'ACTIVITES 2013

Résultat de fonctionnement 2013	
A Résultat de l'exercice	- 1 848 665,25
B résultats antérieurs reportés	39 111,58
C Résultat à affecter	- 1 809 553,67
D solde d'exécution d'investissement N-1	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	8 408 737,11
E solde des restes à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement...	
Excédent de financement...	
F Besoin de financement	
1) G Affectation en réserve R1068 en investissement	
2) H Report en fonctionnement D 002	-1 809 553,67

Autorise madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

10 - Objet : Suppression, modification et création d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

Rapporteur : Hervé BAYARD

Note de synthèse :

Aux termes des délibérations en date des 29 mars 2010, 15 novembre 2010 et 26 avril 2011, il a été institué des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP-CP) pour 7 opérations.

Il y aura lieu de mettre fin à trois opérations fin 2014 pour lesquelles les équipements sont achevés et dont les paiements seront terminés. Il s'agit de la construction de la Médiathèque, de la construction des Aires d'accueil des gens du voyage et de la construction du Centre technique communautaire.

Le coût de ces 3 opérations apparaît ci dessous :

mediathèque	AP	total réalisé	reste à réaliser	Total gnl	Ecart/AP
Dépenses	18 352 869	18 273 898	78 971	18 352 869	0
Recettes	18 352 869	18 273 898	78 971	18 352 869	
Subventions	6 876 000	6 876 000		6 876 000	
Emprunts+Fonds propres	8 617 484	8 556 140	66 524	8 622 665	
FCTVA	2 859 385	2 841 758	12 447	2 854 205	

AGV	AP	total réalisé	reste à réaliser	Total gnl	Ecart/AP
Dépenses	1 670 000	1 154 867	206 266	1 361 133	308 867
Recettes	1 670 000	1 154 867	206 266	1 361 133	308 867
Emprunts+Fonds propres	1 461 589	976 047	173 757	1 149 804	
FCTVA	208 411	178 820	32 510	211 329	

Centre technique	AP	total réalisé	reste à réaliser	Total gnl	Ecart/AP
Dépenses	2 907 341	2 860 087	18 414	2 878 501	28 840
Recettes	2 907 341	2 860 087	18 414	2 878 501	28 840
Emprunts+Fonds propres	2 460 029	2 417 231	15 512	2 432 743	
FCTVA	447 312	442 856	2 902	445 758	

Par ailleurs, 3 opérations nécessitent d'être programmées en AP-CP :

- les travaux d'aménagement des sites « Parc Naturel Urbain » vont se poursuivre après la réalisation de celui des Neufs Fontaines à Bostens et ce dès 2014. Cela nécessite de créer un AP-CP « Aménagement sites PNU » pour programmer les études et travaux des 4 prochains sites que sont : le site de Castets à Bougue, le site de Massy à Gaillères, le Centre Jean Rostand à Pouydesseaux et le site de Limac à Laglorieuse.

- les travaux d'aménagements du site de Menasse de la Base de Loisirs du Marsan en plusieurs tranches, avec l'installation d'une aire de jeux et la création de l'accessibilité à la baignade pour les personnes à mobilité réduite puis l'accessibilité généralisée aux équipements et services, l'objectif étant d'obtenir le label Handiplage et de prétendre au label tourisme et handicap.

- les travaux annuels de voirie qui, chaque année, étaient identifiés dans plusieurs comptes opérations (Mont de Marsan, Saint Pierre du Mont, Communes rurales et voirie systémique pour 3,4 M€) feront l'objet désormais d'un AP-CP sur les 6 années du mandat à raison de 2,5 M€ par an. Cela permettra à travers une programmation pluriannuelle de mieux planifier les travaux et donc d'éviter les reports de crédits importants que l'on constate actuellement.

Enfin, il convient de modifier l'AP-CP Entrée Ouest de la Ville de Mont-de-Marsan en rajoutant 73.000 € au CP 2014 et le Pôle d'Échanges Multimodal Manot Gare pour tenir compte de modifications de prévisions, en reportant 500.000 € de 2014 à 2015.

Où l'exposé de son rapporteur, Le Conseil Communautaire à l'unanimité

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2005 – 1661 du 27 décembre 2005,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu les délibérations n°10-034 du 29 du mars 2010, n°10-190 du 15 novembre 2010, n°11-045 du 26 avril 2011, n°11-148 du 14 septembre 2011, n°12-013 du 01 février 2012, n°12-105 du 19 juin 2012, n°012-222 du 04 décembre 2012 et 13-058 du 26 mars 2013, instituant et modifiant les AP-CP,

Considérant la fin des travaux concernant la Médiathèque, les Aires d'accueil des gens du voyage et le Centre technique communautaire,

Considérant la nécessité de créer 3 nouveaux AP-CP et de modifier les AP-CP Entrée Ouest de la Ville de Mont-de-Marsan et Manot-Gare / Pôle d'Échanges Multimodal,

Décide de supprimer au 31/12/2014 les Autorisations de Programme concernant la construction de la Médiathèque, la construction des Aires d'Accueil des Gens du Voyage et la construction du Centre Technique.

Décide de modifier l'AP-CP Entrée Ouest en rajoutant 73 000 € au CP 2014 et de modifier l'AP-CP Manot-Gare/Pôle d'Échanges Multimodal en reportant 500 000 € de 2014 à 2015 :

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	MONTANT AP		REPARTITION PREVISIONNELLE DES CREDITS DE PAIEMENT					
	Initial	N°	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
Travaux Entrée Ouest	8 534 391,00	2010-4	1 731 391,00	2 350 000,00	2 230 000,00	535 000,00	1 688 000,00	
MANOT GARE + PEM	14 150 000,00	2010-4	221 328,00	905 822,00	975 632,00	761 653,00	3 372 995,00	7 912 570,00

Décide de créer trois Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour les aménagements de sites PNU, l'aménagement du site de la Base de Loisirs du Marsan et le programme annuel de voirie et de répartir les Crédits de Paiements de la manière suivante :

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	MONTANT AP		REPARTITION PREVISIONNELLE DES CREDITS DE PAIEMENT					
	Initial	N°	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Aménagement sites PNU	793 320,00	2014-1	64 000,00	197 760,00	130 000,00	267 360,00	134 200,00	125 400,00
Aménagement site de Menasse	382 200,00	2014-2	178 000,00	204 200,00		0,00	0,00	0,00
programme annuel de voirie	12 500 000,00	2014-3	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00

Autorise madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

La Présidente : Nous allons maintenant passer à l'examen de notre budget principal dans un premier temps, et des budgets annexes dans un deuxième temps, pour cette année 2014. Je laisse la parole à Hervé Bayard.

11 - Objet : Budget Primitif 2014 - Budget principal et Budgets annexes

Rapporteur : Hervé BAYARD

En effet nous avons parlé de 2013 avec Pierre Mallet et nous allons à présent parler de 2014. Le budget traduit en chiffres les projets et ambitions portés par notre collectivité. En 2014 le budget proposé tient compte d'un contexte contraint, notamment une baisse significative des dotations, dans un environnement économique plutôt morose.

J'ai eu l'occasion d'aborder toutes ces questions lors du DOB de mardi dernier. Il s'agit ce soir de présenter le budget primitif, son fonctionnement et son investissement. Cette présentation se fera par chapitre.

Je tiens à rappeler que le budget primitif est un document prévisionnel à ne pas comparer avec les documents d'exécution que sont le compte administratif et le compte de gestion qui traduisent une réalité.

Nous allons donc reprendre le plan abordé par Pierre Mallet.

D'abord **la balance de fonctionnement**. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 26.800.592€ soit 476€ par habitant (538 €/hab pour les Communautés d'agglomération en 2010). Je tiens à rappeler que les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux dépenses moins les virements à la section d'investissement et moins les opérations d'ordres.

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 3,37 %, hausse de 2,15 % pour les seules dépenses réelles. La principale augmentation se porte sur le chapitre 011 Charges à caractère général. Je vous détaillerai tout cela dans une prochaine diapositive.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 29.544.800 € soit 525 € par habitant moins que l'ensemble des agglomérations de la même strate puisque en 2010 il s'agissait de 624 €.

Les dotations subissent une baisse de 3,84 %. Ce qu'il faut remarquer dans cette balance, ce sont les sommes consacrées aux virements à la section d'investissement et également aux opérations d'ordres. Le budget précédent en 2013 prévoyait 4,6 millions il est cette année de 3 millions. Cela est la résultante de la baisse de nos recettes notamment des dotations, et également de la légère hausse de nos dépenses. Une hausse minorée +2,15 % c'est ce que l'on appelle l'effet de ciseau. L'ensemble des collectivités aujourd'hui est confrontée malheureusement à cette réalité.

Venons-en maintenant aux caractéristiques justement des dépenses de fonctionnement et également des recettes. Les principales caractéristiques :

Chap 012 : Charges de personnel

+3,89 % (2,59% en ne retenant que la rémunération des agents et net de recettes)

Cette évolution s'explique essentiellement par des remplacements de certains départs constatés en 2013 et certains postes recrutés au cours de l'année 2013.

Prévision également de recrutement de 1,5 poste ; 1 poste pour le pôle culturel et 1 mi-temps poste pour le centre technique. Il y a aussi notre participation au dispositif « Emplois d'avenir », la hausse de la CNRACL, et la hausse de la rémunération des catégories C (+55.000 €)

Chap 66 : Charges financières

Les charges financières augmentent de 64.000 €. Il s'agissait de 1 310 000 euros d'intérêt cette fois-ci ; 1.366.800 € étaient prévus en 2013 et nous avons également les intérêts Courus Non Échus qui s'élèvent à 90 000 euros

Chap 011 : Charges à caractère général

+ 5,38% liés aux équipements et extension d'activité soit +176.000 €.

dans ce chapitre nous avons bien sûr des + et des – en fonction des articles. Je vous proposerais à l'occasion d'une prochaine commission des finances, si vous le souhaitez, que l'on étudie les + et les – par articles si vous avez des interrogations en la matière.

Sur les + 176.000 € il est à mentionner quand même une année de fonctionnement à la Médiathèque. Il s'agit d'une hausse de 137.000 € qui est principalement due au remplacement des collections. Jusqu'à présent l'installation des collections était inscrite en investissement et leur renouvellement en fonctionnement. Ce qui explique une hausse telle que celle-là. Nous constatons également une hausse du fait de l'entretien et de la maintenance du bâtiment et puis de cotisations nouvelles. Le syndicat mixte du Parc Naturel des Landes et du Pôle d'excellence touristique. Mais également une participation à la manifestation « Particinez », festival de cinéma participatif de l'ordre de 60.000 €.

Autres charges courantes, le chap 65

2,15 % de hausse. Il s'agit des adhésions au SICTOM à l'EPFL et aux Syndicats des Rivières, qui est tout de même de 80.000 €.

Chap 67 : Charges exceptionnelles

+ 0,81 %

Maintien de la subvention au CIAS : 1 450 000 € dont 434.500 € pour le service d'aide à domicile, nous en avons déjà parlé à l'occasion du DOB.

Une subvention à l'Office du Tourisme 575.000 € qui est une subvention d'équilibre. L'office du tourisme bénéficiant également de la taxe de séjour d'un montant de 70.000 €

- Dispositif de soutien à la recherche et formation à l'IUT et aux créations d'entreprises. Un dispositif nouveau, une enveloppe y sera consacrée qui s'élève à 100.000 €.

Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement, dépendent essentiellement, Pierre Mallet l'a dit à 94 % des dotations mais également des impôts. 22 % pour les dotations et le reste pour les impôts. Les dotations enregistrant une baisse de 338.000 €.

Le FPIC pour l'ensemble communal et intercommunal s'élève à 878.000 €, environ 300.000 € seront dédiés à l'Agglo (en 2013 574.382 €).

La répartition des dépenses :

18,19 % sont des charges de personnel. La strate en 2010 est de 18 %. En plus de la rémunération des agents nous trouvons également les frais d'intermittents du spectacle et les aides aux communes dans le cadre de la lecture publique.

33,49 % sont les atténuations de produits :

- Attribution de compensation pour 7.104.505 €

- La Dotation de solidarité communautaire 1,8 millions nous en avons déjà parlé mardi dernier et la taxe de séjour dont je viens de parler qui bénéficie à l'Office de Tourisme pour 70.000 €.

21,70 % ce sont les autres charges de gestion courante :

- Le SICTOM ; reversement de la TEOM pour 5.222.316 € ; la cotisation à l'EPFL pour 216.000 € et les indemnités des élus.

8,52 % ce sont les charges exceptionnelles dont la subvention au CIAS pour 1.450.000 € évoquée précédemment.

5,22 % ce sont les charges financières.

12,88 % ce sont les charges à caractère général.

Nous passons maintenant à la **répartition des recettes** de fonctionnement :

94% des produits des impôts directs et indirects et des participations de l'État. 73 % d'impôts et 22 % des dotations qui concernent la DGF et les allocations compensatrices.

1,86 % des produits d'exploitations qui correspondent à l'entrée du Pôle Culturel, des prestations fourrières et droits d'entrée aux aires des gens du voyage, remboursement par le SICTOM des déchets verts.

1,61 % qui correspondent aux autres recettes, atténuation de charges ; il s'agit des remboursements de salaires suite à la mutualisation, mise à disposition ou arrêt maladie.

Autres produits de gestion ; il s'agit des locations Pôle culturel, ferme des 9 fontaine et le restaurant de Menasse.

Comme je l'ai précisé, une forte dépendance aux dotations. Donc à partir du moment où nous enregistrons une baisse de ces dotations, forcément l'impact budgétaire est loin d'être négligeable.

Passons maintenant à la balance d'investissements :

La balance d'investissement s'élève à 21.861.689,70 € pour les dépenses et 22.861.552,21 € pour les recettes du budget seul.

L'emprunt constitue la variable d'équilibre du budget, sa mobilisation - il faut insister là-dessus - dépendra du niveau de réalisation des dépenses d'équipement.

Il est à noter également que l'emprunt LGV qui n'est mobilisé que pour 360.000 € à ce jour, s'élève à 2 millions d'euros dans les reports, et 710.000 € dans le BP 2014. Sa mobilisation participe au financement des 5,4 millions inscrits au budget, mais dépendra des garanties que nous donneront l'État sur la réalisation de la GPSO.

Les reports sont liés bien sûr au niveau de réalisation du budget précédent. Pierre Mallet en a fait état ; donc diminuer les reports sera un des objectifs dans les années à venir et notamment en recourant aux procédures AP/CP.

Quelques commentaires sur la section d'investissement

Les dépenses d'équipements en prévisionnel hors report s'élèvent à 15,5 millions d'€ soit 277 euros par habitant.

Les remboursements d'emprunts représentent 9,13% des dépenses hors report et qui sont prévus à hauteur de 1.880.000 €

En matière de recettes prévisionnelles, la structure est la suivante :

La structure des recettes est la suivante : 27% d'autofinancement, 54% d'emprunts, 13% de FCTVA et 6% de subventions, à condition bien sûr que nous réalisions les 100 % du budget qui est présenté, à la fois en report et le budget de cette année.

Passons à la répartition des dépenses d'équipements :

58,78% pour le développement et à l'attractivité du territoire, soit 9,1 Millions d'euros

22,85% pour les travaux d'aménagement, soit 3,5 Millions d'euros.

7,08% pour la Solidarité, c'est à dire le logement et le social représentant 1,1 M€.

6,33% pour l'aménagement, l'entretien et l'acquisition de matériel pour les Services généraux soit 0,9 M€.

2,72% pour l'Action économique (hors zones d'activités qui bénéficient d'un budget annexe) soit 0,4 M€.

1,60 % pour les travaux dans les équipements culturels soit 0,2M€.

0,66% pour le Tourisme représentant 0,1 M€.

Les investissements se répartissent de la façon suivante en 4 grands chapitres recouvrant les compétences de l'agglomération ; le chapitre développement et attractivité du territoire, le chapitre Action économique, le chapitre Aménagement et bien sûr le chapitre Solidarité.

58,78% des dépenses d'équipements :

- la participation 2014 au financement de la LGV SEA : **1,4 M€**
- la fin des travaux d'aménagement de la 1ère phase et l'acquisition de foncière pour la 2ème phase de la voie Nord : **1,2M€**
- Tranche 2014 des travaux pour le Pôle d'Échange Multimodal : **3,4M€**
- la participation pour les berges de la Midouze dans le cadre du programme « Rivières dans la Ville » : **0,8 M€**
- la fin des travaux de l'entrée Ouest : **1,7 M€**
- fin de paiement de la mise en valeur du site des 9 fontaines : **0,4 M€**

Deuxième pan de notre action : **l'Action économique.**

2,72% des dépenses d'équipements soit 400.000 €. Participation à la construction du CFA pour 350 000 € et 50 000 € de provision foncières (hors zones d'activités qui bénéficient d'un budget annexe).

Ensuite nous avons l'Aménagement :

22,85% des dépenses d'équipements soit 3,5 Millions d'euros.

Cette somme comprend un programme de grands travaux de voirie pour **0,8 M€** déclinés entre des travaux d'accessibilité dans le cadre du PGD pour **145.000 €** ; des aménagements de voirie pour le lotissement Gouillardet pour **313.000 €** ; un aménagement de bourg pour **300 000 €** (cette année il s'agit du bourg de Campagne, après celui de Benquet en 2013) ; un programme de travaux annuel de voirie d'un montant de **2,5 M€** défini en AP/CP ; un solde de participation au Projet Urbain Partenarial (PUP) de Saint Pierre pour **239 501 €**.

Enfin la solidarité : 7,08% des dépenses d'équipements soit 1,1 M€, notamment pour des aides en direction du parc locatif privé et social à travers les participations aux charges foncières pour 400.000 €, l'OPAH-RU et le PIG pour 425.000 € et l'animation de ces 2 actions pour 185.000 €.

1,60% des dépenses d'équipements concernent la Culture représentant 0,2 M€

Parmi ces dépenses figurent des aménagements de salles de réunion au pôle culturel : **235 000 €**

Ensuite les services généraux : 6,33% des dépenses pour financer des aménagements, des équipements et du mobilier soit 1,4 M€ Hervé (0,9M€ + 500.000 € de fonds de concours)

- Équipement en matériel de voirie, en mobilier et en informatique des services : **335 000 euros**, dont un tracteur et un lève containers pour déchets verts
- des travaux d'aménagement du siège : **60 000 euros**
- des travaux d'entretien divers du patrimoine : **90 000 euros** dont la fin des travaux de démolition de la Croix Blanche.
- un fonds de concours annuel aux communes pour un montant de **500 000 €** sont prévus.

Ensuite le Tourisme : 0,66 % des dépenses d'équipement soit 0,1M€

- Aménagement d'accessibilité et d'aires de jeux à Ménasse.

Un petit point sur les restes à réaliser :

10,9 M€ de dépenses d'investissement sont inscrits en report dont 3,3 M€ de travaux d'aménagement pour la voirie de Saint-Pierre-du-Mont, la voirie communale rurale, la voirie de Mont-de-Marsan et la voirie systémique (l'entretien).

5,6 M€ de travaux liés à l'attractivité du territoire :
cela concerne notamment :

- L'entrée Ouest : 204 000 €
- Travaux du PEM : 703 000 €
- La participation LGV : 4 M€.
- Le site des 9 Fontaines : 153 000 €
- Participation aux travaux des berges : 384 000 €

1 M€ de dépenses liés à la Solidarité :

- 206 000 € pour la construction des Aires des Gens du Voyage
- 760 000 € pour les aides foncières

- 75.700 € de dépenses liés aux tourisme :

- démarrage des travaux d'accessibilité et aires de jeux sur la base de Menasse

Enfin les fonds de concours aux communes représentent 416 000 €.

Ces reports sont financés par 9,8 M€ de recettes restant à réaliser dont 8,7 M€ d'emprunts et 1,1 M€ de subventions.

Parlons maintenant des budgets annexes :

- BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Ce budget retrace la compétence transports ; par DSP Véolia gère cette compétence jusqu'en 2018. La redevance du délégataire s'élève à 2,6 M€ en 2013. La ressource principale de ce budget est le versement de transports. Sont redevables les employeurs qui emploient plus de 9 salariés et le taux du versement transport est de 0,6 %. Il s'élève à 2,5M€.

Son évolution a connu un ralentissement depuis 2 ans, sans doute l'effet du contexte économique. Cette faiblesse d'évolution pourrait entraîner une subvention mais nous disposons quand même d'une marge puisque nous pouvons faire évoluer ce taux de 0,6 % à 0,8 % à partir du moment où nous serons déclaré commune touristique.

Ce budget annexe transports retrace la contribution du délégataire de 2 700 000 € et en recettes le versement transports pour la même somme 2 700 000 €.

- BUDGET ANNEXE DES LOGEMENTS

Il s'agit de 80 logements sociaux gérés par mandat de gestion à l'OPH. Cette organisme encaisse les loyers et nous les reverse moyennant commission. Les loyers encaissés permettent de financer les amortissements, les dépenses d'entretien et les annuités de la dette.

Les loyers représentent 460 000 euros et servent à payer l'annuité de de l'emprunt 370 000 euros ; les amortissements 216 000 € et l'entretien des logements pour 110 000 euros.

- BUDGET ANNEXE DE ZONES D'ACTIVITÉS

Ce budget retrace les dépenses d'aménagements des zones d'activités et les ventes des lots ainsi aménagés. Un prêt obligataire de 9,9 M€ a été mobilisé en 2012 sont remboursement se fait In fine au bout de 10 ans. Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises.

2,3 M€ sont prévus pour acquérir des terrains et aménager de nouvelles zones en direction de la future sortie autoroute et gare LGV (Faisanderie, Caloy Sud).

1,2 M€ sont prévus pour l'acquisition du solde du terrain ERDF, c'est le site de la Technopole So Watt payables en 2 fois et la mise en fonctionnement de la Fabrik.

En recettes il est prévu 800.000 € de ventes sur Mamoura et Hapshot

En conclusion :

Nous pouvons dire que ce budget est un budget certes serré. Un effort en fonctionnement qui atténue la baisse des dotations. Une fiscalité qui souffre de bases faibles, on l'a déjà évoqué à l'occasion du DOB. Des efforts en matière de dépenses de fonctionnement sont à poursuivre.

L'autofinancement : nous avons une diminution mécanique mais généralisée sur l'ensemble des collectivités.

En investissement : le niveau affiché est un niveau ambitieux du fait des projets en cours et des projets prévus.

Voilà madame la Présidente.

La Présidente : Merci. Qui veut la parole ?

Éric Mezrich : Juste quelques précisions s'il vous plaît concernant les travaux d'investissement sur le Pôle d'échange Multimodal, où est indiqué 3,4M€. Est-ce que vous pouvez nous apporter quelques précisions concernant la liaison Manot/Gare ? Où en est ce dossier ? Je crois qu'il y avait un certain nombre de blocages techniques et administratifs. Le deuxième point sur les travaux d'aménagement de Menasse ; vous indiquez 75.000 € pour le démarrage des travaux. Qu'en est-il sur l'enveloppe globale qui sera mobilisée pour les aménagements de ce site ? Merci.

La Présidente : Pour la liaison Manot/Gare nous sommes toujours en procédure actuellement. Il y a une expertise, nous attendons ces résultats. Bien entendu que tout cela sera soumis devant la commission adhoc de notre collectivité pour qu'il y ait un débat des élus autour de ces conclusions. En ce moment c'est encore en cours d'expertise et en fin de procédure je pense. Cela sera présenté aux élus voire même en séance si cela était nécessaire.

Hervé Bayard : Il y a 75.700 € en report et il y a 84.300 € inscrits au budget de cette année. Ça représente 160.000 € essentiellement pour des accès handicapés et pour une aire de jeux.

La Présidente : Le but étant de pouvoir obtenir le label Handiplage pour ce lieu-là, et en faire un site accessible pour tous. Donc ça a été mis sur 2 exercices budgétaires. Avez-vous d'autres questions ?

Louis Pascal : Merci madame la Présidente, ma question va concerner la voirie, essentiellement ce qui concerne le programme des travaux annuels en APCP d'un montant de 2,5 M€. Il semblerait que l'enveloppe précédente était à hauteur de 3,5 M€. Je voudrais savoir les raisons qui ont amené à cette baisse significative, à moins que ce soit un autre mode de calcul.

La Présidente : C'est effectivement un choix que nous vous proposons. Nous sommes une collectivité de projets, mais nous montons des budgets que nous ne réalisons pas en fait. Il y a énormément de restes à réaliser. C'est historique dans cette collectivité, quand j'ai pris la Présidence c'était comme ça. Il y avait même quasiment que les restes à réaliser de l'année d'avant qui étaient fait, le budget n'était pas du tout exécuté. Je souhaiterais progressivement que l'on modifie ce mode de fonctionnement . Dans les restes à réaliser vous pouvez constater qu'il y a beaucoup de voirie. Ce sont des travaux qui ont soit démarré en décembre soit en janvier... je voudrais que nous arrivions à voir véritablement l'inscription qui est réalisée dans l'année. A charge pour la commission voirie d'organiser les programmes en fonction de ces enveloppes-là mais qui sont à réaliser dans l'année. Par exemple pour la commune de Saint-Pierre-du-Mont il y avait 800.000 € de report, qui représentent plus que l'enveloppe budgétaire pour l'année pour Saint-Pierre-du-Mont. Il faut arrêter ça. Il y avait 2 ans de reports cumulés, et ça n'a pas de cohérence. Nous allons lisser tout cela mais je souhaite que ce soit lissé aussi sur le plan budgétaire, et que ça ait plus de réalité avec ce qui est réalisé.

Julien Antunès : Je vois dans les restes à réaliser sur ce qui a été engagé l'an dernier pour les aires des gens du voyage, 206.000 € encore sur 1.020.000 € ce qui veut dire qu'il y en a déjà 800.000 qui ont été dépensés l'an dernier. Quand on voit qu'elles sont absolument inoccupées, parce qu'il n'y a personne qui les utilise, pourquoi continuer à mobiliser autant de crédits ?

La Présidente : Nous avons une obligation légale, qui est de répondre au schéma départemental des aires des gens du voyage. Ce n'est pas nous qui avons fait ce schéma, c'est la Préfecture. Le Marsan doit posséder une aire de grands passages qui peut accueillir à peu près 200 caravanes, une aire de petits passages qui accueille 20 caravanes et une aire d'accueil pour 30 places. Les aires d'accueil sont pleines. Les aires de petits passages sont utilisables toute l'année, et l'aire de grands passages selon la réglementation préfectorale est ouverte de début mai à fin septembre. Donc nous répondons aux obligations que nous avons de créer ces aires, qui ne sont pas toujours fermées et inoccupées. L'aire de petits passages est actuellement pleine et les aires d'accueil sont également utilisées. Il y a des participations financières des occupants. Nous avons donné la gestion de ces aires à la société Vago qui est spécialisée dans la gestion de ce type d'équipement. Ça fait partie des compétences des communautés de communes ou d'agglomération. J'espère que j'ai répondu à votre question. Avez-vous d'autres questions ?

Non. Donc nous allons passer au vote du budget.

Considérant le budget principal du Marsan Agglomération,

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRECEDENT	PROPOSITIONS BP 2014	%
CHAP	DEPENSES			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 275 013,17	3 451 257,00	5,38%
012	CHARGES DE PERSONNEL	4 692 550,00	4 874 970,00	3,89%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	8 974 505,00	8 974 505,00	0,00%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 421 665,34	1 627 534,46	-52,43%
042	OPERATION D'OR TRANSFERT ENTRE SECT	1 225 475,00	1 416 674,00	15,60%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 693 600,00	5 816 276,00	2,15%
66	CHARGES FINANCIERES	1 336 000,00	1 400 000,00	4,79%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 265 315,00	2 283 584,00	0,81%
TOTAL	DEPENSES DE L'EXERCICE	30 884 123,51	29 844 800,46	-3,37%
CHAP				
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 825 392,51	408 890,46	-77,60%
013	ATTENUATION DE CHARGES	405 449,00	390 010,00	-3,81%
042	TRANSFERT ENTRE SECTION	150 000,00	300 000,00	100,00%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	507 325,00	548 949,00	8,20%
73	IMPOTS ET TAXES	21 275 749,00	21 689 051,00	1,94%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	6 679 627,00	6 421 113,00	-3,87%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	40 581,00	40 312,00	-0,66%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		46 475,00	
TOTAL	RECETTES DE L'EXERCICE	30 884 123,51	29 844 800,46	-3,37%

	SECTION D'INVESTISSEMENT	PROPOSITIONS BP2014	Restes à réaliser	TOTAL
CHAP	DEPENSES			
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	2 802 723,70		2 802 723,70
040	OPERATION D'OR TRANSFERT ENTRE SECT	300 000,00		300 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 307 000,00		1 307 000,00
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	1 880 000,00		1 880 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	337 350,00	251 644,32	588 994,32
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES	4 234 621,00	5 564 810,20	9 799 431,20
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	982 800,00	555 857,49	1 538 657,49
23	IMMOBILISATIONS		602 313,34	602 313,34
27	AUTRES IMMOB FINANCIERES	200,00		200,00
1001	VOIRIE MONT DE MARSAN		883 276,73	883 276,73
1002	VOIRIE ST PIERRE		939 318,50	939 318,50
1003	VOIRIE COMMUNES		222 238,15	222 238,15
1004	VOIRIE GRAND TRAVAUX	808 000,00	619 498,87	1 427 498,87
1006	PROGRAMME ANNUEL DE VOIRIE	2 500 000,00		2 500 000,00
1100	PEM / MANOT GARE	3 372 995,00	708 923,51	4 081 918,51
1200	VOIE NORD	1 236 000,00	76 390,51	1 312 390,51
1300	ENTREE NORD OUEST	90 000,00		90 000,00
500	POLE CULTUREL	241 000,00	4 500,00	245 500,00
501	MEDIATHEQUE		78 970,58	78 970,58
600	AIRES GENS DU VOYAGE	81 000,00	206 266,41	287 266,41
700	CENTRE TECHNIQUE		18 414,16	18 414,16
800	ENTREE OUEST	1 688 000,00	204 085,62	1 892 085,62
TOTAL	DEPENSES DE L'EXERCICE	21 861 689,70	10 936 508,39	32 798 198,09
CHAP	RECETTES			
10	SUBV, DOTATIONS	6 382 586,21		6 382 586,21
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES	176 388,00	507 065,00	683 453,00
16	EMPRUNTS	10 926 712,54	8 750 000,00	19 676 712,54
1002	VOIRIE ST PIERRE		467 627,00	467 627,00
1004	VOIRIE GRAND TRAVAUX		111 953,88	111 953,88
1100	PEM / MANOT GARE	1 009 657,00	100 000,00	1 109 657,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	1 627 534,46		1 627 534,46
024	PRODUIT DES CESSIONS	15 000,00		15 000,00
040	OPERATION D'OR TRANSFERT ENTRE SECT	1 416 674,00		1 416 674,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 307 000,00		1 307 000,00
TOTAL	RECETTES DE L'EXERCICE	22 861 552,21	9 936 645,88	32 798 198,09

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, M4 ET M43,

Vu l'annexe explicative du Budget Primitif 2014,

Vu le Budget Primitif 2014 et ses annexes du Marsan Agglomération,

Ouï l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Communautaire à la majorité,

Abstention : 6 (Madame Soullignac, Madame Juan, Monsieur Lahitete, Didier Simon, Éric Mezrich, Maryline Rousseau)

Contre : 1 (Julien Antunès)

Pour : 55

Renaud Lahitète : Je voudrais justifier mon vote essentiellement par le fait que nous avons reçu les documents hier et je n'ai pas été en capacité d'analyser ces éléments. C'est pour justifier mon abstention.

La Présidente : Il y a beaucoup de monde qui ne l'a reçu qu'hier ? Monsieur Antunès, Monsieur Lahitète, Madame Haurie, Monsieur Dueso-Mairal.... Nous avons vraiment des difficultés avec la Poste, et je les trouve très pénalisantes pour notre assemblée. Si vous en êtes d'accord d'ailleurs, pour ceux qui le souhaitent, nous allons étudier le travail sur tablettes numériques pour palier à ces difficultés. Il y a maintenant des logiciels qui sont excessivement pratiques où l'on peut annoter les documents, ce n'est pas quelque chose de très complexe en utilisation. C'est utilisé ailleurs et surtout ça nous fera réaliser des économies de papier, donc c'est très environnemental et développement durable. C'est quelque chose qui a été développé par exemple au niveau du conseil régional, le grand Dax aussi l'a mis en place l'an dernier, et l'investissement est compensé en 1 an par la diminution du coût du papier. Cela nous permet de palier à ces problèmes d'envoi de documents qui sont inadmissibles, je vous le dis. Je trouve que ce n'est pas normal de ne pas avoir les documents dans les temps. Nous n'en sommes pas responsables directement parce que nous les avons envoyés, mais je ne peux pas gérer la poste. Donc j'en suis vraiment désolée. J'ai bien compris votre position monsieur Lahitète.

Approuve le budget primitif 2014 du budget principal ainsi que ses annexes.

Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

12 - Objet : Budget Primitif 2014 - Budget annexe des logements

Rapporteur : Hervé BAYARD

Note de synthèse :

Il vous est présenté pour adoption, les budgets primitifs 2014 du budget principal et des 4 budgets annexes synthétisés ci-dessous par la balance par chapitres. L'annexe explicative du budget ainsi que le projet de budget sont joints à la présente délibération.

Considérant le budget annexe 2014 des logements sociaux,

SECTION DE FONCTIONNEMENT VUE D'ENSEMBLE			
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRECEDENT	PROPOSITIONS BP2014
CHAPITRES	DEPENSES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	105 600,00	111 143,49
66	CHARGES FINANCIERES	219 961,00	169 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	325 561,00	280 143,49
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	76 776,49	190 884,24
'042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECT	214 000,00	216 248,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRES DE FONCTIONNEMENT	290 776,49	407 132,24
'002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE		
TOTAL	DEPENSES DE L'EXERCICE	616 337,49	687 275,73
CHAPITRES	RECETTES		
73	IMPOTS ET TAXES	9 500,00	21 600,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	450 000,00	460 000,00
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	459 500,00	481 600,00
'042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECT	62 700,00	62 700,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRES DE FONCTIONNEMENT	62 700,00	62 700,00
'002	RESULTAT REPORTE	94 137,49	142 975,73
TOTAL	RECETTES DE L'EXERCICE	616 337,49	687 275,73
SECTION D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS BP2014
CHAPITRES	DEPENSES		
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS		200 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		266 017,04
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		466 017,04
'040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECT		62 700,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		62 700,00
TOTAL	DEPENSES DE L'EXERCICE		528 717,04
CHAPITRES	RECETTES		
10	DOTATIONS FONDS DIVERS		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		
'021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		190 884,24
'040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECT		216 248,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		407 132,24
'001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE		121 584,80
TOTAL	RECETTES DE L'EXERCICE		528 717,04

Renaud Lahitète : A titre personnel je ne prends pas part à ce vote.

Ouï l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Communautaire à la majorité,

Monsieur Renaud Lahitète ne prend pas part au vote

Contre : 1

Abstention : 3 ((Madame Soullignac, Madame Juan, Didier Simon)

Pour : 57

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, M4 ET M43,

Vu l'annexe explicative du Budget Primitif 2014,

Vu le Budget Primitif 2014 du budget annexe des logements,

Approuve le budget primitif 2014 du budget annexe des logements ainsi que ses annexes.

Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

13 - Objet : Budget Primitif 2014 - Budget transports

Rapporteur : Hervé BAYARD

Note de synthèse :

Il vous est présenté, pour adoption, les budgets primitifs 2014 du budget principal et des 4 budgets annexes synthétisés ci-dessous par la balance par chapitres. L'annexe explicative du budget et le projet de budget sont joints à la présente délibération.

Considérant le budget annexe 2014 des transports,

SECTION DE FONCTIONNEMENT VUE D'ENSEMBLE			
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRECEDENT	PROPOSITIONS BP2014
CHAPITRES	DEPENSES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	844 101,75	524 575,18
012	CHARGES DE PERSONNEL	54 300,00	66 200,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 612 000,00	2 735 156,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 300,00	5 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 520 701,75	3 330 931,18
'042	OPERATION D'ORDRE	43 100,00	43 018,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	TOTAL DEPENSES D'ORDRES DE FONCTIONNEMENT	43 100,00	43 018,00
'002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE		
TOTAL	DEPENSES DE L'EXERCICE	3 563 801,75	3 373 949,18
CHAPITRES	RECETTES		
73	IMPOTS ET TAXES	2 571 000,00	2 691 500,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	42 604,00	42 604,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		331 067,00
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 613 604,00	3 065 171,00
'002	RESULTAT REPORTE	950 197,75	308 778,18
TOTAL	RECETTES DE L'EXERCICE	3 563 801,75	3 373 949,18
SECTION D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS BP2014
CHAPITRES	DEPENSES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		200 614,84
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		200 614,84
TOTAL	DEPENSES DE L'EXERCICE		200 614,84

CHAPITRES	RECETTES		
10	DOTATION FONDS PROPRES		
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		
'040	OPERATION D'ORDRE		43 018,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		43 018,00
'001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE		157 596,84
TOTAL	RECETTES DE L'EXERCICE		200 614,84

**Où l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Communautaire à la majorité,**

Contre : 1 (Julien Antunès)

Abstention : 4 (Madame Soullignac, Madame Juan, Monsieur Lahitete, Didier Simon)

Pour : 57

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, M4 ET M43,

Vu l'annexe explicative du Budget Primitif 2014,

Vu le Budget Primitif 2014 du budget annexe des transports,

Approuve le budget primitif 2014 du budget annexe des transports ainsi que ses annexes.

Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

14 - Objet : Budget Primitif 2014 - Budget annexe des zones d'activités

Rapporteur : Hervé BAYARD

Note de synthèse :

Il vous est présenté pour adoption, les budgets primitifs 2014 du budget principal et des 4 budgets annexes synthétisés ci-dessous par la balance par chapitres. L'annexe explicative du budget et le projet de budget sont joints à la présente délibération.

Considérant le budget annexe 2014 des zones d'activités,

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRECEDENT	PROPOSITIONS BP2014
CHAPITRES	DEPENSES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 447 286,94	5 189 484,44
66	CHARGES FINANCIERES	450 000,00	425 700,00
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 897 386,94	5 615 184,44
'042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECT	2 330 000,00	2 588 794,00
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECT	450 000,00	
'023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	124 264,64	214 829,89
	TOTAL DEPENSES D'ORDRES DE FONCTIONNEMENT	2 904 264,64	2 803 623,89
'002	RESULTAT REPORTE		1 809 553,67
TOTAL	DEPENSES DE L'EXERCICE	12 801 651,58	10 228 362,00
CHAPITRES	RECETTES		
70	VENTE	982 240,00	1 086 160,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	220 100,00	282 848,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	200,00	1 320 000,00
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 202 540,00	2 689 008,00
'042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECT	11 110 000,00	7 539 354,00
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECT	450 000,00	
	TOTAL RECETTES D'ORDRES DE FONCTIONNEMENT	11 560 000,00	7 539 354,00
'002	RESULTAT REPORTE	39 111,58	
TOTAL	RECETTES DE L'EXERCICE	12 801 651,58	10 228 362,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS BP2014
CHAPITRES	DEPENSES		
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS		998 007,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		51 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 625 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		3 674 007,00
'040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECT		7 539 354,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		7 539 354,00
TOTAL	DEPENSES DE L'EXERCICE		11 213 361,00
CHAPITRES	RECETTES		
16	EMPRUNTS ET DETTES		1 000,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 000,00
'021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		214 829,89
'040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECT		2 588 794,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		2 804 623,89
'001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE		8 408 737,11
TOTAL	RECETTES DE L'EXERCICE		11 213 361,00

**Ouï l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Communautaire à la majorité,**

Contre : 1 (Julien Antunès)

Abstention : 4 (Madame Soullignac, Madame Juan, Monsieur Lahitete, Didier Simon)

Pour : 57

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, M4 ET M43,

Vu l'annexe explicative du Budget Primitif 2014,

Vu le Budget Primitif 2014 du budget annexe des zones d'activités,

Approuve le budget primitif 2014 du budget annexe des zones d'activités ainsi que ses annexes.

Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

15 - Objet : Vote des taux des taxes directes locales 2014

Rapporteur : Hervé BAYARD

Note de synthèse :

Vu l'information communiquée par la Direction Départementale des Finances Publiques notamment :

	Bases d'imposition 2013	Bases d'imposition 2014	évolution	Taux 2013	Produit fiscal à taux constant
CFE	14 333 685	14 424 000	0,63%	28,12%	4 056 029
Taxe d'habitation	64 743 675	65 619 000	1,35%	10,84%	7 113 100
Taxe foncière (bâti)	54 773 745	55 583 000	1,48%	1,84%	1 022 727
Taxe foncière (non bâti)	761 213	760 300	-0,12%	6,01%	45 694
Total	134 612 318	136 386 300	1,32%		12 237 550

Vu les autres produits communiqués suivants :

	Montant 2014
Allocations compensatrices	516 084
IFER	262 210
TASCOM	1 122 129
Produit additionnel FNB	68 721
CVAE	2 251 123
DCRTP	81 501
FNGIR	155 002
Total	4 456 770

Considérant les besoins du B.P. 2014,

Il est proposé de fixer les taux des 3 taxes ménagères et de la Cotisation Foncière des Entreprises tels que présentés dans les informations communiquées par la Direction Départementale des Finances Publiques, soit sans augmentation.

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2331-3 et suivants,

Vu l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2014,

Où l'exposé de son rapporteur
Le Conseil Communautaire à la majorité

Abstention : 1 (Julien Antunès)

Pour : 61

Approuve les taux d'imposition 2014 comme suit :

- ↳ Taxe d'habitation : 10,84%
- ↳ Taxe sur le foncier bâti : 1,84%
- ↳ Taxe sur le foncier non bâti : 6,01%
- ↳ Taux de cotisation foncière des entreprises : 28,12%

Autorise madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

16 - Objet : Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2014

Rapporteur : Hervé BAYARD

Note de synthèse :

Compte tenu du produit attendu fixé par le comité syndical du SICTOM du Marsan pour chaque commune, dans sa délibération du 10 mars 2014, il est proposé que le Conseil Communautaire approuve, pour chaque commune, le taux de TEOM ci-dessous :

communes	Bases 2014	Produit attendu 2014	Taux 2014
BENQUET	1 180 771,00	137 720,00	11,66%
BOSTENS	78 533,00	15 928,00	20,28%
BOUGUE	483 434,00	58 168,00	12,03%
BRETAGNE DE MARSAN	868 368,00	132 264,00	15,23%
CAMPAGNE	772 548,00	87 472,00	11,32%
CAMPET ET LAMOLERE	229 151,00	31 416,00	13,71%
GAILLERES	386 563,00	51 832,00	13,41%
GELoux	191 029,00	65 384,00	34,23%
LAGLORIEUSE	452 919,00	50 952,00	11,25%
LUCBARDEZ ET BARGUES	277 308,00	49 192,00	17,74%
MAZEROLLES	541 911,00	64 680,00	11,94%
MONT DE MARSAN	34 827 633,00	3 131 701,00	8,99%
POUYDESSEAUX	414 393,00	81 400,00	19,64%
SAINT AVIT	878 277,00	54 648,00	6,22%
SAINT MARTIN D'ONEY	842 892,00	119 944,00	14,23%
SAINT PERDON	1 398 842,00	150 304,00	10,74%
SAINT PIERRE DU MONT	11 101 952,00	886 511,00	7,99%
UCHACQ ET PARENTIS	429 087,00	52 800,00	12,31%
		5 222 316,00	

**Ouï l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Communautaire à la majorité**

Abstention : 1 (Julien Antunès)

Pour : 61

Approuve les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2014 pour chacune des communes suivantes :

communes	Taux 2014
BENQUET	11,66%
BOSTENS	20,28%
BOUGUE	12,03%
BRETAGNE DE MARSAN	15,23%
CAMPAGNE	11,32%
CAMPET ET LAMOLERE	13,71%
GAILLERES	13,41%
GELOUX	34,23%
LAGLORIEUSE	11,25%
LUCBARDEZ ET BARGUES	17,74%
MAZEROLLES	11,94%
MONT DE MARSAN	8,99%
POUYDESSEAUX	19,64%
SAINT AVIT	6,22%
SAINT MARTIN D'ONEY	14,23%
SAINT PERDON	10,74%
SAINT PIERRE DU MONT	7,99%
UCHACQ ET PARENTIS	12,31%

Autorise madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

17 - Objet : Enveloppe 2014 de la Dotation de Solidarité Communautaire

Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ

Note de synthèse :

Il convient de définir l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'exercice 2014, c'est à dire le montant que le Marsan Agglomération entend redistribuer aux communes membres, dans le cadre de la solidarité financière territoriale, selon les critères définis lors de l'instauration de la dotation. Cette enveloppe est définie à la majorité simple.

La Présidente : Cette dotation rend service à toutes les communes, à l'heure où les dotations globales de fonctionnement diminuent, ça rend 2 fois plus service. C'est une variable d'ajustement pour notre collectivité, ne l'oubliez pas. Nous essaierons de la maintenir pour les années à venir. C'est de la pression positive pour tous.

**Ouï l'exposé de son rapporteur
Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son art 1609 NONIES C VI,

Vu la délibération n°11-005 du 24 janvier 2011 instituant la Dotation de Solidarité Communautaire,

Décide de voter, au titre de la dotation de solidarité communautaire de l'année 2014, une enveloppe financière inchangée de 1 800 000 euros. Cette somme sera versée mensuellement au même titre que l'attribution de compensation, à compter de janvier 2014 (montant de la DSC2013 versé de janvier à avril puis régularisation en mai à partir de la DSC2014) selon la répartition suivante :

Repartition	1 170 000,00	288 000,00	252 000,00	90 000,00	
En %	65,00%	16,00%	14,00%	5,00%	
Communes	Pop	Potentiel fiscal	effectif scolaire	Superficie forestiere	Montant DSC 2014
Benquet	32 531	15 625	8 844	3 020	60 020
Bostens	3 877	20 461	940	1 792	27 069
Bougue	13 477	15 795	3 980	4 787	38 038
Bretagne	30 665	18 314	4 311	1 480	54 771
Campagne	20 402	15 249	6 136	5 553	47 339
Campet	7 526	17 775	1 658	3 261	30 221
Gaillères	12 399	17 861	3 538	2 932	36 729
Geloux	15 488	20 971	4 864	12 331	53 654
Laglorieuse	12 254	15 022	2 653	2 022	31 951
Lucbardez	10 947	18 164	3 648	5 298	38 057
Mazerolles	15 322	14 872	2 432	2 789	35 415
Mont de marsan	690 679	9 876	134 761	3 300	838 616
Pouydesseaux	19 448	19 620	5 362	8 461	52 891
Saint Avit	13 394	12 096	3 151	10 137	38 778
Saint martin	27 804	16 923	9 231	6 302	60 260
Saint Perdon	36 802	13 720	11 331	5 319	67 172
Saint pierre du mont	194 337	9 016	43 612	3 908	250 874
Uchaq et parentis	12 648	16 640	1 548	7 310	38 145
	1 170 000	288 000	252 000	90 000	1 800 000

Précise que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 739112 du budget primitif 2014.

Autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes pièces et formalités se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

La Présidente : Monsieur Antunès vote la DSC, il ne veut se fâcher avec personne.

18 - Objet : Amortissements des immobilisations

Rapporteur : Hervé BAYARD

Note de synthèse :

L'article R2321-1 prévoit, en application de l'article L2321-3 relatif aux dépenses obligatoires, des durées maximales d'amortissements en fonction des type d'immobilisations.

Par ailleurs, ce même article, modifié par le décret n°2011-1951 du 23 décembre 2011, prévoit désormais que la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes est établie non plus en fonction de la nature publique ou privée du bénéficiaire mais en fonction de la durée de vie du bien financé.

Une délibération du 22 mai 2000 avait prévu seulement des fourchettes de durée par immobilisations. Cette délibération doit être affinée pour définir une durée fixe d'amortissement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, il est précisé que :

- La base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises),
- La méthode retenue est la méthode linéaire. Toutefois, une collectivité peut, par délibération, adopter un mode d'amortissement dégressif, variable, ou réel,
- La durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

Les durées proposées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS	Durées d'amortissement	Barème indicatif M14
Frais relatifs aux documents d'urbanisme	10 ans	10 ans
Frais d'étude et frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans	5 ans
Brevet	Durée du privilège	Durée du privilège
Frais de recherche et de développement	5 ans	5 ans
Logiciels	2 ans	2 ans
Voitures	7 ans	5 à 10 ans
Camions et véhicules industriels	7 ans	4 à 8 ans
Mobilier	10 ans	10 à 15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans	5 à 10 ans
Matériel informatique	5 ans	2 à 5 ans
Autres Matériels	8 ans	6 à 10 ans
Coffre-fort	30 ans	20 à 30 ans
Installations et appareils de chauffage	15 ans	10 à 20 ans
Equipements garages et ateliers	12 ans	10 à 15 ans
Equipements des cuisines	12 ans	10 à 15 ans
Equipements sportifs	12 ans	10 à 15 ans
Installations de voirie	20 ans	20 à 30 ans
Plantations	15 ans	15 à 20 ans
Autres agencements et aménagements de terrain	15 ans	15 à 30 ans
Appareil de levage, ascenseurs	20 ans	20 à 30 ans
Bâtiment légers, abris	12 ans	10 à 15 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installation électrique et téléphonie	20 ans	15 à 20 ans
Biens de faible valeur : inférieur à 800 €	1 an	1 an
Construction sur sols d'autrui	durée du bail	
Subventions d'équipement versées pour le financement des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans	5 ans
Subventions d'équipement versées pour le financement des biens immobiliers ou des installations	15 ans	15 ans
Subventions d'équipement versées pour le financement des projets d'infrastructure d'intérêt national : 30 ans	30 ans	30 ans
Les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories	5 ans	5 ans

Ouï l'exposé de son rapporteur
Le Conseil Communautaire à l'unanimité

Vu l'article L. 2321-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de re-définir les durées d'amortissements des immobilisations,

Décide de fixer les durées d'amortissement conformément au tableau ci-dessous :

IMMOBILISATIONS	Durées d'amortissement	Barème indicatif M14
Frais relatifs aux documents d'urbanisme	10 ans	10 ans
Frais d'étude et frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans	5 ans
Brevet	Durée du privilège	Durée du privilège
Frais de recherche et de développement	5 ans	5 ans
Logiciels	2 ans	2 ans
Voitures	7 ans	5 à 10 ans
Camions et véhicules industriels	7 ans	4 à 8 ans
Mobilier	10 ans	10 à 15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans	5 à 10 ans
Matériel informatique	5 ans	2 à 5 ans
Autres Matériels	8 ans	6 à 10 ans
Coffre-fort	30 ans	20 à 30 ans
Installations et appareils de chauffage	15 ans	10 à 20 ans
Equipements garages et ateliers	12 ans	10 à 15 ans
Equipements des cuisines	12 ans	10 à 15 ans
Equipements sportifs	12 ans	10 à 15 ans
Installations de voirie	20 ans	20 à 30 ans
Plantations	15 ans	15 à 20 ans
Autres agencements et aménagements de terrain	15 ans	15 à 30 ans
Appareil de levage, ascenseurs	20 ans	20 à 30 ans
Bâtiment légers, abris	12 ans	10 à 15 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installation électrique et téléphonie	20 ans	15 à 20 ans
Biens de faible valeur : inférieur à 800 €	1 an	1 an
Construction sur sols d'autrui	durée du bail	
Subventions d'équipement versées pour le financement des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans	5 ans
Subventions d'équipement versées pour le financement des biens immobiliers ou des installations	15 ans	15 ans
Subventions d'équipement versées pour le financement des projets d'infrastructure d'intérêt national : 30 ans	30 ans	30 ans
Les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories	5 ans	5 ans

Autorise madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

La Présidente : Je vous remercie cette séance a été assez rapide, je vous demanderais de signer les documents budgétaires. Notre collectivité dans des conditions générales que nous connaissons tous, restera vigilante à continuer à favoriser l'investissement, parce que d'abord c'est la mission d'une collectivité comme la nôtre, et ensuite parce que c'est important pour l'économie locale.%Merci à toutes et à tous.

La séance est levée à 20h15.